

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2019.12.19

Date : Jeudi 19 décembre 2019	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 22 h 06
Lieu : Salle communale	Administration communale Châtillon	

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 47 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Loïc Berret et Yves Cortat. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SILENCE pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Monsieur François Paupe

Assemblée communale ordinaire jeudi 19 décembre 2019 à 20h00, salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter un crédit de CHF. 220'000.- pour la réalisation de plusieurs mesures du PGEE. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;
3. Discuter et adopter le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 45 du 5 décembre 2019 ainsi que par voie de tout ménage N° 8 de décembre 2019.

L'entrée en matière est acceptée telle que présentée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 juin 2019 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Discuter et voter un crédit de CHF. 220'000.- pour la réalisation de plusieurs mesures du PGEE. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;

En préambule, le président de l'assemblée passe la parole à M. Silvio Mittempergher afin de donner une précision concernant la procédure. En effet, le vote du crédit doit intervenir avant la présentation du budget car le financement aura un impact sur le résultat du budget.

Le président de l'assemblée passe maintenant la parole à Monsieur Philippe Seuret, conseiller communal en charge des services communaux pour la présentation du point 2 proprement dit.

Monsieur Philippe Seuret présente différentes mesures importantes qui devaient être effectuées depuis plusieurs années déjà, notamment les mesures : 3, 5, 7, 8, 9.1 ainsi que le curage et visionnage des conduites. Les différentes mesures sont ensuite expliquées ainsi que les coûts y relatifs. M. Seuret donne également quelques informations sur d'éventuelles alternatives possibles.

Au terme de sa présentation, M Philippe Seuret présente un récapitulatif des coûts. Il tient encore à préciser que la commissions des eaux souhaite limiter les frais d'honoraires en gérant une partie des travaux elle-même. M. Seuret remercie les membres de la commission des eaux pour le travail accompli à ce jour.

Monsieur Queloz Dominique, responsable du réseau d'eau ajoute que le curage et le visionnage prévu concerne l'ensemble des canalisations. Il précise également que les mesures du PGEE sont catégorisées par priorité d'exécution allant de 0 à 15 ans. Certaines mesures ont été réalisées mais il s'agit de mesures à faibles coûts. La commune a engagé des frais à hauteur de 10% par rapport à ce qui devrait être exécuté à ce jour.

- **M. G. C.** demande si ces travaux sont subventionnés.
 - M. Philippe Seuret répond par la négative
- **M. F. C.** relève qu'il a été fait mention de coûts privés et communaux. Est-il possible de connaître la part des coûts privés et communaux ? Un plan détaillé est-il à disposition ?
 - M. Philippe Seuret répond dans le sens qu'une seule mesure fait mention d'une participation privée. Les coûts sont facilement différenciables.
- **Mme M. B.** demande si un prélèvement au fonds prévu à cet effet est envisagé.
 - M. Mittempergher répond par la négative.
- **Mme M. B.** estime que le fonds est prévu pour ce genre de travaux et qu'il serait opportun de l'utiliser.
- **M. G. C.** relève qu'une mesure concerne un quartier récent. Il se dit déçu du travail des ingénieurs de l'époque.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte le crédit de 220'000.- pour la réalisation de plusieurs mesures du PGEE et donner compétence au Conseil communal pour le financement par 42 voix pour et 5 abstentions.

3. Discuter et adopter le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;

Le sujet est présenté par M. Silvio Mittempergher, maire et responsable du dicastère des finances.

Monsieur Mittempergher débute par donner une information sur les modifications en lien avec le passage à MCH2. Il relève également que le 40% des communes d'ajoie ont demandé un report afin de valider leur budget 2020 en début d'année prochaine. Avant de présenter le budget proprement dit, M. Mittempergher remercie Mme Myriame Beuret pour le travail fourni afin de mettre sur pied le budget 2020.

La présentation du budget compare les budgets 2019 et 2020 sachant que les chiffres 2019 ont été retravaillés afin de comparer ce qui est comparable.

M. Silvio Mittempergher décrit les différents points et donne des explications lors de différences notamment :

- Rubrique 012 : un montant est prévu pour l'inauguration de l'école. Les jetons de présence de la commission de rénovation de l'école ont également été pris en considération.
- Rubrique 022 : Une information est communiquée concernant la comptabilisation des charges sociales qui est différente sous MCH2. Il est également précisé qu'un montant est prévu pour le cas où le conseil ferait appel à une fiduciaire pour la vérification des comptes 2019. Ce point doit toutefois encore faire l'objet d'une discussion avec la commission des finances.
- Rubrique 16 : le montant prévu concerne principalement d'importants travaux qui seront effectués au stand de tir. Ceux-ci concernent la pose de récupérateurs de balle et la réfection de la ciblerie entre autres.
- Rubrique 212 : le bâtiment scolaire, après rénovation, sera amorti comptablement au pro rata de son utilisation selon les nouvelles normes MCH2. Un montant est également prévu pour des transports scolaires supplémentaires.
- Rubrique 213 : Augmentation du nombre d'élève et nouvelle répartition des charges de l'école secondaire de Courrendlin suite à la fusion de commune.
- Rubrique 342 : Dissolution du fonds slow-up et octroi d'une subvention pour les sociétés réunies dans le cadre de l'équipement scénique de la halle de gym.
- Rubrique 615 : Divers amortissements comptables apparaissent dans cette rubrique alors que tous les amortissements étaient regroupés auparavant. Le marquage des routes est également reporté à 2020 en raison des travaux d'éclairage public qui ne sont pas totalement terminés.
- Rubrique 615.6 : Il est tenu compte de l'amortissement de l'éclairage public (lampe led). Une diminution des coûts liés au changement d'ampoule a été pris en considération.
- Rubrique 62 : La participation de la commune au Noctambus apparaît maintenant sous cette rubrique.
- Rubrique 71 : La convention avec Rossemaison concernant la fourniture d'eau sera revue en 2020 ainsi, selon les premiers échanges entre les deux conseillers en charge des services communaux, le forfait de CHF. 3'000.- disparaîtra dès 2021.
- Rubrique 72 : le montant des taxes de raccordement a été recalculé car ce dernier était surestimé en 2019.
- Rubrique 73 : Un aménagement doit être fait en 2020 suite à la pose des Moloks. Le montant de l'aménagement est estimé à CHF. 5'000.-, financé par le fonds des déchets.
- Rubrique 74 : Un curage du ruisseau des Corbions est prévu sous cette rubrique.
- Rubrique 779 : Cette rubrique concerne les poubelles pour les chiens ainsi que la taxe versée au Canton.
- Rubrique 812 : Des travaux de réfections des chemins en direction du stand de tir d'une part et des Corbions d'autre part sont nécessaires.
- Rubrique 84 : Les fleurs pour les entrées du village sont comptabilisées à cet endroit.
- Rubrique 91 : Le montant des impôts pour personnes physique est calculé ici sur la base d'une quotité à 2.05.

M. Mittempergher donne encore une information concernant un prêt que la commune a contracté pour le financement de la rénovation du bâtiment scolaire et des dangers naturels. Un emprunt de CHF. 3'000'000.- a été conclu pour une durée de 15 ans avec un taux d'intérêts à 0.7%.

Différents investissements sont présentés notamment les mesures du PGEE dont le crédit a été accepté en point 2. Dans les investissements, l'achat de tables et de chaises pour la halle est nécessaire. Le conseil mettra sur pied une campagne de financement pour ces éléments.

La pose de panneaux solaire sur le bâtiment communal est également prévue. Ainsi, la parole est donnée à M. Joseph Rossé afin de détailler ce dernier projet.

M. Rossé présente le projet dans le détail soit : pose de panneaux thermiques et photovoltaïques. La durée d'amortissement est estimée à env. 12 ans. La volonté du conseil est d'économiser du mazout et favoriser l'énergie verte.

- **M. D. Q.** demande le prix de rachat de l'électricité produite.
 - Selon les documents remis par l'installateur, le prix est estimé à 11ct. La réalité est plus proche de 9.5ct.
- **M. M. B.** précise que les panneaux solaires thermiques surchauffent en été et la production en est ainsi diminuée.
- **M. S. P.** demande si l'installation d'une batterie est envisagée et quels sont les coûts d'entretien de l'installation.
 - M. Rossé précise que l'installation de batterie n'est pas prévue car encore trop coûteuse et les frais d'entretien sont inclus dans l'offre.
- **M. F. C.** demande si le prix d'achat de l'électricité annoncé est garanti car selon lui, le prix d'achat réel est de 4ct.
- **M. Fr. C.** informe, sur la base de son expérience personnelle, que le prix actuel de rachat est de 9.5ct avec certification. Lors de grandes chaleurs, la production solaire est encore d'environ 80%. D'autres facteurs météorologiques influencent la production solaire telle que la bise par exemple qui a une influence positive.
- **M. M. B.** souhaite connaître le nombre d'offres demandées par la commune. Selon lui, il est nécessaire d'en avoir au minimum 5.
 - M. Rossé précise qu'actuellement une seule offre a été reçue. Une seconde doit être envoyée courant janvier.

M. Mittempergher reprend la suite de la présentation du budget en donnant des précisions sur le financement de cette installation solaire. Le fonds actuellement créé pour le bâtiment route de Courrendlin 3 n'est plus autorisé sous MCH2 ainsi la dissolution du fonds est obligatoire. De ce fait, l'installation sera financée par une partie du fonds, donc en cash.

Le résultat du budget est ensuite présenté en tenant compte de différentes quotités soit 1.95, 2.05 et 2.15. Le conseil communal propose la version avec une quotité à 2.05.

M. Mittempergher présente ensuite les différentes taxes qui sont inchangées à l'exception de l'eau usée qui est augmentée de 10ct comme ces dernières années.

- **M. J. C.** souhaite connaître le montant encaissé pour la taxe des chiens.
 - Le montant est d'env. 3'000.- actuellement
- **M. J. C.** relève que la poubelle pour les crottes de chiens située à la Vie-aux-Chars n'est toujours pas remplacée.
- **Mme M. B.** revient sur le prélèvement au fonds des eaux usées pour le financement des travaux du PGEE. Selon elle, il n'est pas opportun de financer l'intégralité des travaux par un emprunt sous prétexte que le taux d'intérêt est bas. Elle relève aussi que l'augmentation de la taxe pour l'eau usée devrait être plus élevée.
 - M. Silvio Mittempergher explique que le conseil ne souhaite pas vider le fonds des eaux usées. Quant à la taxe, le règlement communal devra être modifié courant 2020 et le

prix sera défini à ce moment-là. Il sera dès lors prévu une taxe de base selon la nouvelle loi cantonale.

- **M. F. C.** soutien Mme Baumlin et propose de financer une partie des mesures par le fonds soit, par exemple, un tiers.
- **Mme M. B.** n'accepte pas d'avoir voté un crédit sans information sur un éventuel prélèvement au fonds.
 - M. Philippe Seuret précise tout de même que des travaux devront être réalisés à l'avenir pour plus d'un million. Il semble donc évident que le fonds sera utilisé à un moment ou un autre.
- **M. D. Q.** précise que les travaux sont financés par le prix de l'eau et qu'en l'état actuel des choses, il est important d'attendre la mise en œuvre de la loi cantonale validée en octobre dernier au Parlement Jurassien. Ainsi, le prix de l'eau définitif sera connu pour 2021.
- **M. F. C.** informe le conseil qu'il n'acceptera pas de crédit total pour la traversée du village, les fonds des eaux devront être utilisés. Il retire donc sa proposition de financer les travaux prévus en 2020 avec un tiers du fonds des eaux usées.
- **M. S. M.** précise qu'il n'y a aucune volonté de flouer la population concernant le financement des travaux discutés au point 2 de l'ordre du jour. Un prélèvement éventuel au fonds des eaux usées sera discuté avec la commission des finances.
- **M. D. B.** recommande de rester prudent avec les prix communiqués par le canton concernant l'eau. Il pense qu'il est préférable de travailler de manière pragmatique en trouvant le bon équilibre.
- **M. D. Q.** demande comment sera utilisé le fonds Slow-up
 - M. Mittempergher précise qu'il s'agit de l'achat de matériel scénique financé par le biais d'une subvention aux sociétés locales afin de dissoudre le fonds.
- **M. R. C.** intervient au niveau de l'augmentation de la quotité. Il précise que les communes voisines à la nôtre sont plus attractives d'une part au niveau de la fiscalité mais également au niveau des loyers et des investissements en général. M. Chalverat souhaite qu'un effort soit fait au niveau communal afin de rendre notre commune plus attractive et cela en étant plus actif. Une réflexion sur le budget de fonctionnement est nécessaire afin de diminuer les charges. L'augmentation proposée ce soir est la seconde depuis 2017 alors que certains travaux ne cessent d'être reportés. M. Chalverat demande un changement de méthode de travail et souhaite une meilleure planification.
 - M. Mittempergher précise que les communes voisines ont ou auront des quotités proches de celle proposée. En effet, Courrendlin est à 2.05, Courtételle devra augmenter pour réaliser son projet de nouveau complexe scolaire. Quant à l'attractivité au niveau de la construction, la commune ne possède pas de terrains à bâtir. Les terrains actuellement disponibles appartiennent à des privés. La commune n'a actuellement aucun moyen de favoriser la vente de terrains privés. Dès 2022, un droit de préemption pourra être utilisé par les autorités communales sur les terrains vides. Ce droit sera utilisé par la commune. Un courrier informatif sera envoyé en temps opportuns aux propriétaires concernés.
- **M. R. C.** souhaite également connaître le délai de planification de la traversée du village.
 - M. Mittempergher l'informe que la volonté du conseil actuel est de finaliser le dossier dès la fin des travaux de rénovation du bâtiment scolaire.
- **M. J. S.** fait remarquer que l'augmentation de quotité proposée a pour but de financer la rénovation du bâtiment scolaire.
- **M. R. C.** demande un plan financier qui est nécessaire pour les investissements futurs et pour définir la quotité.

- **M. P. S.** précise que l'objectif de la commission des eaux est de débiter les travaux de la traversée du village en 2022 en raison de l'augmentation des fuites d'eau.
- **M. R. C.** estime qu'il n'est pas correct d'augmenter la quotité « à retardement » donc après avoir débuté des travaux.
- **M. D. B.** précise qu'il a communiqué au conseil, dans le cadre de la commission des finances, qu'il ne trouvait pas opportun d'augmenter la quotité cette année. Il précise qu'environ les 2 tiers des charges annuelles sont imposées par le canton. Selon lui, la situation est gérable avec la quotité actuelle. Un plan financier sur 3 ans devra être établi au niveau des investissements. Il est nécessaire de rendre le village attractif.
- **Mme N. M.** s'interroge au sujet de la piste cyclable direction Courtételle et demande pourquoi elle n'est pas évoquée et quel est son financement.
- **M. J. C.** estime que les pistes cyclables sont inutiles car pas ou peu utilisées par les cyclistes
- **M. F. C.** revient sur l'établissement d'un plan financier afin d'échelonner les différents investissements communaux. Il demande quel est le montant de dette viable pour la commune. Par exemple, est-ce qu'une dette de 10 mio est gérable ? quels sont les coûts ?
 - M. Mittempergher précise qu'il y a une marche à suivre et le canton n'acceptera pas n'importe quelle méthode de financement.
- **M. R. C.** revient sur l'intervention de M. Dominique Beuchat et est en accord avec sa vision. Il est important d'améliorer l'attractivité du village. Ainsi, M. Chalverat propose de reporter l'augmentation de la quotité et demande un plan financier pour l'année prochaine.

Le président clos la discussion et passe au vote.

Dans un premier temps, la quotité est soumise au vote de manière séparée des autres taxes : quotité à 2.05

DECISION

L'assemblée refuse l'augmentation de la quotité par 14 voix pour, 27 voix contre et 6 abstentions.

Le président passe ensuite au vote de la taxe de l'eau usée qui est proposée avec une augmentation de 10ct.

DECISION

L'assemblée accepte la taxe des eaux usées à 1.90 par 42 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Le président propose ensuite de voter les autres taxes de manière globale

DECISION

L'assemblée accepte les autres taxes comme présenté par 46 voix pour et 1 abstention.

Finalement, le budget présentant un déficit de CHF. 137'236.40 avec une quotité de 1.95 est passé au vote.

DECISION

L'assemblée accepte le budget par 38 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.

4. DIVERS

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Plusieurs informations sont communiquées par les membres du conseil communal.

- **Monsieur Silvio Mittempergher** informe les citoyens présents que les PV des assemblées ne peuvent plus être mis à disposition sur le site internet de la commune sous la forme actuelle. En raison de la protection des données, les noms des citoyens ne seront plus mentionnés.
- Concernant les dangers naturels, le dossier est en consultation dans différents services du Canton. L'objectif est de débiter les travaux à l'été 2020. Actuellement des dons ont été reçus pour un montant de 110'800.- grâce à une publication dans le magazine du Patenschaft.
- **Monsieur Thierry Ortega**
Remercie les citoyens pour leur compréhension lors des travaux de changement d'une partie de l'éclairage public. Les travaux seront terminés début 2020. En effet, deux candélabres doivent encore être installés et une ligne démontée.
- **Monsieur Thibault Fluri**
Communique en quelques mots l'avancée des travaux de rénovation de l'école. Le toit de la halle est refait, le perron a été démolit, différents murs sont remontés, le plafond et le sol de la halle sont démontés. Il précise encore, selon demande de M. Fernand Comte lors d'une précédente assemblée que le volume de l'école est de 5'744 m3.

Le président passe ensuite la parole aux citoyens présents.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. F. C.** se dit déçu du choix fait en termes de suppression de travaux à l'école afin de respecter le crédit. Selon lui, certains éléments étaient essentiels à la rénovation.
 - M. Mittempergher demande quels sont les travaux essentiels selon lui
 - M. Fernand Comte mentionne la réfection du toit de l'école et l'isolation périphérique côté ouest (classes).
- **M. J. C.** se plaint du bruit, notamment de la musique, lors de la marche gourmande organisée par le groupement de jeunesse à la cabane forestière. Selon lui, la musique était encore très forte à 4h du matin. Il demande à ce que les basses soient diminuées lors de prochaines manifestations.
 - M. Thibault Fluri répond car il était sur place et faisait partie de l'organisation de cette manifestation. Il précise que la musique a été arrêté à 3h du matin. Il fait également remarquer que M. Comte ne s'est jamais plaint du bruit auparavant, notamment lors de la fête du village qui est une manifestation plus proche des habitations et plus bruyante. Faut-il en tirer les conclusions que son lien de parenté avec le président sortant du comité de la fête du village y est pour quelque chose ?
- **M. Y. Q.** signale la présence de deux véhicules sans plaques et une remorque sur la place parc à l'entrée du village direction Courrendlin. Ses véhicules gênent l'accès aux Moloks et le rendent dangereux.
 - M. Mittempergher est entièrement d'accord avec cette remarque. Plusieurs interventions ont déjà été faite par le conseil. Il s'engage au nom du conseil à régler le problème rapidement.
- **M. J.-C. S.** précise que la tonte des gazons est interdite entre 12h et 13h. Pourquoi les ouvriers œuvrant à l'école ne respectent pas ce temps de repos ?
 - M. Mittempergher l'informe qu'une intervention a déjà été faite auprès de l'entreprise concernée.

- **M. Y. Q.** propose de faire un rappel dans un tout-ménage concernant les heures durant lesquelles le bruit est autorisé.
- **M. G. C.** relève qu'il a constaté des fissures et un affaissement de la piste cyclable direction Courrendlin.
 - M. Mittempergher informe qu'une annonce a été faite au Canton concernant l'état de la piste cyclable.
- **M. Y. Q.** reste sur le sujet de piste cyclable afin de demander au conseil pourquoi il refuse d'entrer en matière pour la piste cyclable direction Courtételle.
 - M. Ortega précise que le dossier devra être repris mais que le conseil n'est pas unanime sur le sujet.
- **M. Y. Q.** demande au conseil de remettre l'ouvrage sur le métier.
 - M. Rossé précise qu'avec le projet de piste cyclable, la route reste en l'état et n'est pas refaite. Il pense que si quelque chose doit être entrepris il faut refaire la route avec ou ne rien faire.
 - M. Raphaël Chalverat est en désaccord avec cette vision. Pour lui si des subventions sont disponibles alors il faut en profiter et déjà faire la partie subventionnée. La route peut attendre.
- **M. D. Q.** soulève également l'état des accotements de la route entre Châtillon et Courtételle qui sont dangereux. Si le conseil ne souhaite pas faire la piste cyclable il faut sécuriser les accotements avant qu'un accident se produise. Il propose une solution avec un système de « plaque » de pavés permettant de soutenir le bord de la chaussée.
 - M. Ortega informe que les coûts doivent être chiffrés avant d'aller plus loin.
- **M. J.-C. S.** demande si la citerne enterrée de l'école reste en place.
 - M. Mittempergher répond par l'affirmative. La citerne a été dégazée et sablée.
- **M. P. S.** tient remercier la population pour leur patience suite aux fuites d'eau de ces derniers mois. Il remercie également les membres de la commission des eaux pour le travail effectué. Il ajoute qu'il est désireux de rendre notre village attractif. De ce fait, toutes les idées pour y parvenir peuvent lui être communiquées. Finalement, il félicite le groupement de jeunesse pour l'organisation de leur 1^{ère} marche gourmande qui a connue un franc succès.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 22h06.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret